



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à M. CASTELLANA, Mme SICHI à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme SANNA, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019  
Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019  
Délibération N°2019/240

Récompenses à attribuer aux lauréats du concours « Peins-moi Napoléon »



## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio s'engage fortement dans la diffusion de l'image de Napoléon dans tous les domaines de la vie de la cité y compris dans la création artistique et en particulier en cette année 2019. Afin de contribuer au 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Napoléon, la Ville d'Ajaccio, en partenariat avec le peintre Pierre Farel, a proposé l'organisation d'un concours de peinture intitulé « Peins-moi Napoléon ». Parallèlement à ce concours organisé par la Ville d'Ajaccio, l'Académie de Corse propose, toujours à l'initiative de Pierre Farel, un projet artistique intitulé « Dessine-moi Napoléon » dans les écoles primaires communales dont les œuvres seront présentées en fin d'année 2019.

Les œuvres choisies ont été exposées entre le début du mois de juillet et la fin du mois d'août dans l'Espace Jean Schiavo à l'Office Intercommunal de Tourisme. Le choix de ce lieu permettait en effet une présentation au public 7 jours sur 7. Le choix des lauréats du concours s'est fait suivant le règlement joint à ce rapport le 3 juillet 2019 suivant l'avis d'un jury (également joint à ce rapport) composé comme suit :

- Monsieur Laurent Marcangeli, maire d'Ajaccio
- Madame Rose-Marie Ottavy, adjointe déléguée aux affaires scolaires
- Monsieur Christophe Mondoloni, adjoint délégué aux festivités
- Monsieur Jean Pierre Aresu, adjoint délégué à mise en valeur du patrimoine napoléonien
- Monsieur Philippe Perfettini, animateur du patrimoine de la ville d'Ajaccio
- Monsieur Pierre Farel, peintre et initiateur du projet

Les récompenses à attribuer seront de 2000€ (deux mille euros) pour les deux premiers prix (Gilles Epaminondi et Fabrice Motte) et de 1000€ (mille euros) pour le prix spécial de monsieur le Maire de la ville d'Ajaccio (Denise Antonini).

**CONSIDERANT** Que l'organisation du concours « Peins-moi Napoléon » revêt un intérêt public en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public et qu'il s'agit de constituer un fonds contemporain autour de Napoléon autant que de récompenser le travail effectué par les artistes.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** les dépenses relatives aux récompenses à attribuer aux lauréats du concours « Peins-moi Napoléon ».

**Participation part Ville : 5 000 €**

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à l'organisation du concours « Peins-moi Napoléon ».

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

### LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Jean-Pierre ARESU, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,

**Considérant** que l'organisation du concours « Peins-moi Napoléon » revêt un intérêt public en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public et qu'il s'agit de constituer un fonds contemporain autour de Napoléon autant que de récompenser le travail effectué par les artistes.

### APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Les dépenses relatives aux récompenses à attribuer aux lauréats du concours « Peins-moi Napoléon ».

**Participation part Ville : 5 000 €**

**AUTORISE**  
**Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à l'organisation du concours « Peins-moi Napoléon ».

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**